

Lettre ouverte au Président du Conseil Départemental

Les maires de Brignais, Millery, Montagny et Vourles, désemparés et en colère suite à la suppression de services de transports, se mobilisent pour demander au Département de revoir sa copie.

Fin août à la parution des nouvelles fiches horaires, il fut constaté des suppressions de passages aux heures creuses et en fin de journée : 34% de services en moins sur Brignais et 43% sur la ligne 119 qui dessert Millery et Vourles. Le même constat est fait sur Montagny.

La colère des usagers a amplifié avec la rentrée des élèves de collèges, lycées et universités qui doivent emprunter les lignes 119-120-114-145, et qui constatent que les transports ne sont pas en adéquation avec leurs emplois du temps.

Lundi 5 septembre, une séance de travail a réuni Serge Fages, maire de Vourles et sa 1ère adjointe Elisabeth Cailloz ; Paul Minssieux, maire de Brignais et Gilles Desforges, conseiller délégué aux transports ; Françoise Gauquelin, maire de Millery ; Jean-Louis Gergaud, maire de Montagny ; Jean-Louis Imbert, président de la CCVG et Christiane Agarrat, vice-présidente du conseil départemental, en charge des transports.

Des échanges tendus entre les élus municipaux et Madame Agarrat ont ponctué cette réunion.

Les maires ont interrogé le Département sur cette décision unilatérale, prise sans aucune concertation.

Les élus sont entrés directement dans le vif du sujet, signalant à Christiane Agarrat que *"ces suppressions de service n'ont jamais été évoquées pour les lignes 119.120.114.145 dans les divers courriers envoyés par le Département sur le sujet »*

Christiane Agarrat a expliqué la décision du Conseil Départemental :

"L'enquête réalisée a démontré que les lignes visées étaient peu fréquentées à certaines heures".

" Il était impératif de réduire le budget transports (58 Millions d'euros soit 10% du budget du conseil départemental), pour ne pas recourir à une augmentation d'impôt "

" Cette adaptation s'applique à l'ensemble du département : suppression de services sur certaines lignes et suppression de lignes dans d'autres communes "

" Ces modifications permettent une économie de 8,5Millions d'euros "

" Le conseil départemental est lié par des contrats de service public jusqu'en 2021 "

Les élus municipaux ont tenu à rappeler que le problème des transports est récurrent depuis de nombreuses années sur leurs communes, que leurs demandes d'amélioration sont toujours restées vaines. Pire, le service s'est détérioré. En 2013, le nouveau schéma a allongé le temps de transport pour certains, supprimé des lieux de passage. Aujourd'hui, ce sont des périodes de 3 heures voire plus sans passage de car.

Les maires ont cité les difficultés que cela entraîne : les parents qui doivent aller chercher leurs enfants au collège ou lycée ; les collégiens ou lycéens qui vont errer en attendant le passage du car, les personnes qui doivent se rendre à un RDV médical, les étudiants dont les cours à Lyon finissent tard, le lycée professionnel qui voit réduire ses effectifs, les familles en difficulté financière qui ne souhaitent pas loger dans nos communes car elles ont besoin des transports, des abonnements au Réseau du Rhône qui deviennent inutiles, etc...

Concernant les transports scolaires, Madame Agarrat affirme que le Département s'engage à assurer les transports scolaires (collèges et lycées). Tout dysfonctionnement devra lui être signalé rapidement pour qu'il y soit remédié.

Selon Christiane Agarrat *"Quand on supprime des passages de car, tout le monde veut prendre les transports en commun !"*. Elle ajoute *"Il n'y aura pas de budget supplémentaire attribué au transport. Toute modification se fera à budget constant. Si les communes veulent plus elles devront financer elles-mêmes"*

A cela, les maires des 4 communes ont rétorqué, *« une fois de plus, les communes devront assumer financièrement ce désistement du département »*. Les maires, en première ligne, doivent faire face aux baisses des recettes malgré des charges supplémentaires, *« si nous finançons des services de transports, ce sera au détriment d'autres services ou investissements pour ne pas augmenter les impôts locaux »*

A l'ère du développement durable et face aux nécessités de réduire la pollution, les maires rappellent la nécessité d'apporter un vrai service public de transport en commun. Comment réduire l'impact environnemental, si aucun autre choix n'est donné que la voiture ? Comment espérer que les entreprises se développent si leurs employés ne peuvent rejoindre leur lieu de travail ? Comment concilier logements sociaux et absence de transport ? Comment proposer un service qui prenne en compte les spécificités de notre territoire périurbain ?

Conscients de ne pas être entendus par le Conseil départemental, les maires et leurs élus chargés de transports continuent leur travail pour trouver des solutions à court terme aux besoins de transport tout en tenant compte des budgets communaux.

A la question d'une éventuelle adhésion aux TCL, les élus précisent que ce serait une dépense supplémentaire importante pour les entreprises et les communes.

Actuellement, les entreprises de plus de 11 salariés (y compris les communes) versent 0.5% de leur masse salariale, pour le réseau des cars du Rhône. Ce versement transport est conséquent alors que les zones d'activités ne sont pas desservies pas les cars.

Avec une adhésion au réseau TCL, ce taux passerait à 1.85%. De plus, les communes devraient verser 20€ par habitant. A titre d'exemple, cela entrainerait une dépense supplémentaire de près de 87 000€/ an pour les communes de Millery et de Vourles, 300 000€/an pour la commune de Brignais et de près de 62 000€ pour une entreprise de 85 salariés.

De plus, la question d'un réel service supplémentaire se pose. Le doute est présent, au vu du constat dans certaines communes adhérentes au réseau TCL.

Beaucoup d'interrogations et surtout de travail attendent les élus dans ce dossier difficile qu'est le transport. Toutes les solutions possibles seront envisagées et étudiées par les élus municipaux.